

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 novembre 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 21 novembre 2024
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	3	Date de la publication : 06 décembre 2024
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENault, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENault, M. José PEREZ à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Jean-Maurice CASTEX à M. Jean Pierre LAFARGUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Programme 2025 du « Bien Vieillir » et partenariat pluriannuel (2025-2027) avec la CARSAT Aquitaine et la MSA Sud Aquitaine dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des Seniors

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-4 et suivants.

Considérant l'action du CCAS de Dax visant notamment à proposer une offre de services autour du « Bien vieillir »,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de s'inscrire dans une approche partagée sur les questions de la prévention du vieillissement, de la préservation de l'autonomie, du développement du territoire, du lien social et du vivre ensemble,

Considérant l'intérêt de développer le partenariat et la coordination des acteurs privés, publics et associatifs.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : approuve la Convention pluriannuelle de partenariat entre la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Aquitaine, la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax, jointe en annexe,

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier,

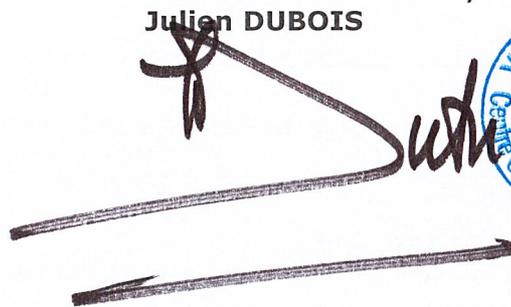
Article 3 : approuve le programme prévisionnel 2025 des actions que le CCAS de Dax souhaite mettre en œuvre dans le cadre du « Bien Vieillir »,

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à solliciter les demandes de financements et de subventionnement de ces actions auprès des organismes financeurs, dont notamment la CARSAT Aquitaine et la MSA Sud Aquitaine, selon les modalités prescrites par chaque organisme financeur.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20241129-20241128-3-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024